

Les Laboratoires PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE ont été alertés par leur fournisseur Becton Dickinson que différents lots d'**aiguilles Microlance 30G_{1/2}** faisaient l'objet d'un rappel en raison d'une fréquence anormalement élevée de bouchage partiel ou total.

Dans la mesure où cette aiguille est présente dans certains lots du dispositif médical Glytone Professionnel 2, rides superficielles, les Laboratoires PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE, en accord avec l'AFSSAPS, demandent aux utilisateurs de ce kit, par mesure de précaution, **de ne pas utiliser l'aiguille Microlance 30G_{1/2} (embout jaune)** et de l'éliminer dans un collecteur prévu à cet effet. Cette aiguille peut, comme cela est précisé dans la notice du dispositif médical, être remplacée par une aiguille du même type ou par l'autre aiguille (Microlance 27G_{1/2} - embout gris) également fournie dans le kit et non concernée par cette alerte.

Ce message s'adresse à tous les professionnels de santé disposant des lots de dispositifs médicaux suivants :

Glytone Professionnel 2, rides superficielles

Lot N° P00026A

Lot N° P00029

Lot N° P00032

Il est rappelé que le dispositif médical Glytone Professionnel 2, rides superficielles, délivré en association avec cette aiguille Microlance 30G_{1/2}, n'est ni concerné, ni mis en cause par cette mesure d'alerte et d'information.

Les autres produits de comblement de rides de la marque Glytone Professional 3 et 4 ne sont pas concernés par cette alerte.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter :

N°vert : 0800 101073

Michel DHOMPS
Correspondant de Matériovigilance
PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE